

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AFR 38/006/2004 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 284/04 (AFR 38/003/2004 du 8 octobre 2004) et ses mises à jour (AFR 38/004/2004 du 14 octobre 2004 et AFR 38/005/2004 du 19 octobre 2004)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS DÉTENTION AU SECRET

MAURITANIE

Abderrahmane Ould Mini (h)

Moustafa Ould Cheibany (h)

Cheikh Ould Abdallahi (h)

Amar Ould Amar Jowda (h)

Saleh Ould Hannena (h)

Ahmedou Ould Mbareck (h)

ainsi qu'au moins quatre autres personnes dont on ignore l'identité

personnes libérées :

Dahanna Ould Sidi Mahmoud Ould Salah (h)

et au moins six autres personnes dont on ignore l'identité

Londres, le 27 octobre 2004

Dahanna Ould Sidi Mahmoud Ould Salah (h) a été libéré sans inculpation le 16 ou le 17 octobre, en même temps qu'au moins six autres détenus. Selon la presse mauritanienne, 26 membres de l'armée au total ont été relâchés, dont plusieurs militaires qui avaient été arrêtés après une tentative présumée de coup d'État, survenue en août.

Cheikh Ould Abdallahi est apparemment maintenu en détention au secret dans les locaux de l'École de police de Nouakchott, capitale de la Mauritanie. Les cinq autres hommes dont le nom figure ci-dessus ont été inculpés d'infractions passibles de la peine de mort, et certains auraient été torturés.

Ces cinq hommes ont été transférés le 21 octobre dans le centre de détention d'Ouad Naga, à une cinquantaine de kilomètres de Nouakchott. Ils auraient été inculpés de trahison, complot contre l'ordre constitutionnel et actes de sabotage, infractions qui emportent la peine capitale. Leurs avocats, qui avaient demandé à plusieurs reprises, en vain, à s'entretenir avec eux, ont finalement été autorisés à leur parler le 26 octobre. Certains des hommes se sont plaints d'avoir été torturés par des policiers pendant qu'ils étaient détenus dans l'École de police. L'un d'eux a déclaré qu'on l'avait frappé alors qu'il était suspendu par les pieds et les mains à une barre de fer, et qu'il avait depuis perdu toute sensation au niveau des mains. Ces détenus n'ont apparemment pas bénéficié de soins médicaux adaptés, et ne sont toujours pas autorisés à voir leurs proches.

Selon les informations recueillies par Amnesty International, Saleh Ould Hannena et Abderrahmane Ould Mini sont détenus à l'isolement, et ont les mains et les pieds entravés vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en français, en arabe ou dans votre propre langue) :

– dites que vous vous réjouissez que Dahanna Ould Sidi Mahmoud Ould Salah et d'autres détenus aient été libérés ;

– dites-vous inquiet pour la sécurité de Cheikh Ould Abdallahi, qui a été placé en détention au secret après une tentative présumée de coup d'État, survenue en septembre 2004 ;

– faites part de la préoccupation que vous inspirent les informations selon lesquelles plusieurs de ces détenus ont été torturés par des policiers, et demandez aux autorités de mener une enquête approfondie sur ces allégations et de traduire en justice les responsables présumés de ces agissements ;

– dites-vous préoccupé par la santé des hommes actuellement incarcérés dans la prison d'Ouad Naga, et demandez instamment qu'ils puissent régulièrement recevoir la visite de leurs proches, consulter un avocat et bénéficier de soins médicaux si nécessaire.

APPELS À :

N.B. : L'obtention des lignes de fax peut se révéler très difficile en Mauritanie.

Procureur Général près de la Cour suprême :

Monsieur Abdelrahman Ould Abdi
Procureur Général près de la Cour suprême
Palais de Justice
Nouakchott, Mauritanie

Fax : +222 525 5194

Formule d'appel : Monsieur le Procureur Général,

Président de la République :

Monsieur Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya
Président de la République
Présidence de la République
BP 184

Nouakchott, Mauritanie

Formule d'appel : Monsieur le Président de la République,

Ministre de l'Intérieur, des Postes et des Télécommunications :

Monsieur Mohamed Ghaly Ould Chérif Ahmed
Ministre de l'Intérieur, des Postes et des Télécommunications :
Ministère de l'Intérieur, des Postes et des Télécommunications
BP 195

Nouakchott, Mauritanie

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Ministre de la Justice :

Monsieur Diabira Bakary
Ministre de la Justice
Ministère de la Justice, BP 350
Nouakchott, Mauritanie

Fax : +222 525 7002 (Si un correspondant vous répond, dites que vous souhaitez envoyer un fax.)

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Mauritanie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 8 DÉCEMBRE 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*